

Recueil des selles

1° Récipient :

Il est à usage unique en matière plastique à large ouverture et bouchon hermétique. Proscrire les récipients en carton et en papier.

2° Selles obtenues sans laxatif :

Ce premier examen permet de juger de l'état digestif :

- Macroscopiquement.
- Microscopiquement.

3° selles obtenues après sulfate de soude ou sulfate de magnésie :

La quantité de sulfate dépend de l'âge du malade et de son état digestif apprécié lors du premier examen.

Le but de ce laxatif est d'obtenir des selles caecales, c'est-à-dire contenant une grande quantité d'eau et riches en flore iodophile.

Le sulfate de sodium est moins irritant et plus cholagogue que le sulfate de magnésie. On l'emploie à la dose de 6 à 10 g pour un adulte. On peut donner des doses croissantes ou 5g le soir précédent et 10g le matin de l'examen.

Le sulfate de magnésium peut être dissous selon la formule classique :

- Sulfate de magnésium 20g.
- Essence de menthe 2 gouttes.
- Eau distillée 40 mL.

4° Selles du lendemain de la purge :

Ce la n'est possible que dans les cas de doses modérées puisque, normalement une période de constipation suit une réactivation.